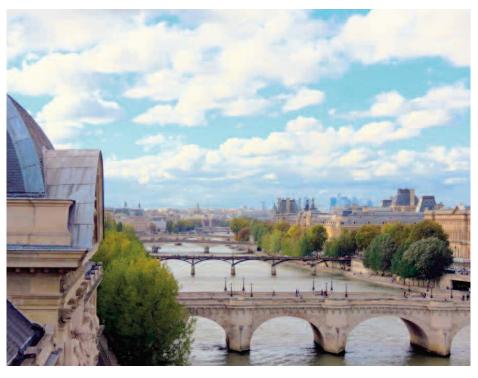
## Responsabilité civile et assurances en matière sportive



Vendredi 5 juillet 2019

de 09h15 à 16h30

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1er

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire

Cour de cassation 5 quai de l'Horloge

Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :







08h30 Accueil des participants 09h15 Propos introductifs Alain LACABARATS, président de chambre à la Cour de cassation maintenu en activité de service Jean-Michel BRUN, secrétaire général du Comité national olympique et sportif français Matinée placée sous la présidence de Alain LACABARATS, président de chambre à la Cour de cassation maintenu en activité de service 09h40 Introduction: Définition et enjeux de responsabilité civile et d'assurance des dommages causés au sportif Charles DUDOGNON, professeur de droit public à l'université de Limoges, directeur du centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES) Première partie : État des lieux sur l'indemnisation des dommages causés au sportif 10h00 Le dommage survenant dans le cadre d'une pratique sportive organisée La responsabilité civile de l'organisateur Pierre BERLIOZ, professeur de droit privé à l'université Paris Descartes La responsabilité civile du sportif François BESSON, conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation 10h40 Débats et pause 11h20 Le dommage survenant dans le cadre d'une pratique sportive "autonome" Franck LAGARDE, avocat au barreau de Limoges, membre du centre de droit et

d'économie et sport

## Deuxième partie : Impact de la réforme de la responsabilité civile sur l'indemnisation des dommages causés au sportif

11h40 La présentation de la réforme de la responsabilité civile

Thomas ANDRIEU, directeur des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice

12h00 L'impact de la réforme de la responsabilité civile sur le sport

**Delphine MOREL**, cheffe de la mission des affaires juridiques et contentieuses au ministère des sports

12h20 Débats

12h30 Déjeuner libre

Après-midi placé sous la présidence de **Edmond HONORAT**, président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État

## Troisième partie : La couverture des dommages causés au sportif

14h00 État des lieux sur la couverture assurantielle des dommages causés au sportif

Pierre-Grégoire MARLY, professeur à l'université du Mans

14h30 Les fédérations et la couverture assurantielle des dommages causés au sportif

**Élodie CROCQ**, membre de la Haute autorité du football de la Fédération française de football, directeur juridique et des relations sociales du Stade Rennais Football Club

Jacques BOLLE, président de la fédération française de motocyclisme

Alain RENAUD, directeur technique national adjoint de la fédération française de montagne et d'escalade

Céline GOMIS, cabinet d'assurance Gomis-Garrigue, agent général Allianz

16h00 Débats

16h20 Conclusion : Vers un droit de la responsabilité civile et de l'assurance spécifique au sport ?

Christophe ALBIGES, professeur de droit privé à l'université de Montpellier